



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 2 avril 2026

Objet : Question parlementaire n° 3856 du 30 mars 2026 de Monsieur le Député Yves Cruchten et de Monsieur le Député Dan Biancalana concernant « Retards de paiement de l'État et obligations de reporting envers la Commission européenne ».

Madame la Ministre,

En date du 30 mars 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et du Ministre des Affaires intérieures.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Yves Cruchten et Monsieur le Député Dan Biancalana.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires intérieures

(s.) Léon Gloden